



Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 septembre 2024

n° 147-24

Objet : *RS - Candidature à l'appel à projets Citéslab pour la période 2025/2027*

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierreton

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Eric Delhommeau à Pascal Mithieux - de Isabelle Dunod à Christophe Pierreton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Fressoiz - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Thieffnat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 19 septembre 2024

délibération n° 147-24

objet **RS - Candidature à l'appel à projets Citéslab pour la période 2025/2027**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que le Citéslab, porté depuis 2016 par Grand Chambéry, est un dispositif suscitant l'émergence de projets de création d'entreprises auprès de personnes en situation de réflexion professionnelle.

Le Citéslab propose des actions de sensibilisation collective à la culture entrepreneuriale, des accompagnements individuels des porteurs d'idées et une orientation des personnes vers les acteurs du territoire (acteurs de l'entrepreneuriat, des quartiers, ou de l'emploi / insertion).

Les publics cibles sont les habitants des quartiers de la politique de la ville sans autre condition d'éligibilité que de résider dans ces quartiers, mais aussi les personnes résidant à Grand Chambéry répondant à des critères d'insertion : demandeurs d'emplois, minima sociaux, RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), faible niveau de formation etc.

Entre novembre 2019 et avril 2024, Grand Chambéry a accompagné 259 personnes via 567 rendez-vous individuels et a sensibilisé 600 personnes à travers 32 actions collectives. Au total, 1 135 porteurs d'idées ont pris contact avec le Citéslab. Depuis 2019, 17 % des 259 personnes accompagnées par le CitésLab ont créé leur entreprise, soit 44 entreprises. 26 %, soit 67 individus, de ces 259 personnes accompagnées continuent leur parcours de création avec d'autres acteurs de l'écosystème local, ce qui représente une sortie positive du dispositif.

Aussi, le Citéslab est bien implanté dans l'écosystème local de l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Cela s'illustre par le fait que 62 % des prescriptions proviennent des partenaires locaux de l'insertion, de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Ces chiffres démontrent l'intérêt des personnes pour la création d'entreprise et la réponse à leurs besoins apportée par le Citéslab, plus particulièrement grâce à son positionnement (acculturation et amorçage) et sa méthode d'accompagnement individualisé connecté étroitement à l'offre de services des partenaires.

A travers le nouveau programme de Bpifrance « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », le dispositif Citéslab se poursuit avec comme objectif de détecter, préparer, accompagner et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Les actions du Citéslab doivent se concentrer sur les habitants des quartiers prioritaires (QPV et QVA) et/ou sur les entrepreneurs souhaitant s'installer au sein de ces quartiers. Les objectifs quantitatifs du programme pour la première année sont un minimum de 100 personnes préparées et/ou orientées dans leur projet de création d'entreprise avec 70 % des bénéficiaires issus ou implantés dans les quartiers, avec une montée en cadence chaque année.

Depuis sa création en 2016, le dispositif Citéslab est financé respectivement par le FSE et Bpifrance. Les règles de financement, particulièrement avantageuses, ont toujours permis de couvrir le coût du poste grâce à la valorisation forfaitaire des autres dépenses directes et indirectes.

Des conventionnements sont établis entre Grand Chambéry et chacun des cofinanceurs. Le terme de la convention avec Bpifrance étant le 31 décembre 2024, il importe de procéder à son renouvellement. Aussi, la convention avec le FSE se terminant au 31 décembre 2024, il sera procédé à une nouvelle sollicitation du FSE+ dès lors que le nouvel appel à projet sera publié.

Ainsi, dans le cadre du nouveau cahier des charges Citéslab de Bpifrance et sur la base d'un dossier de demande de subvention, Grand Chambéry pourra prétendre à une convention-cadre triennale signée avec Bpifrance et l'Etat couvrant la période 2025/2027, déclinée en conventions d'application annuelles fixant l'engagement au regard des autres cofinancements du dispositif.

Les subventions représenteront au maximum 60 % des dépenses éligibles (30 % versés par Bpifrance, 30 % par l'Etat). Les projets financés par l'Etat et Bpifrance feront l'objet d'une demande unique, d'une instruction par Bpifrance et d'une décision au niveau régional par le préfet de région et Bpifrance. Une convention financière sera établie par Bpifrance d'une part et l'Etat d'autre part.

Le budget prévisionnel est présenté ci-dessous :

DEPENSES	2025	2026	2027
Frais de personnel du chef de projet Citéslab	43 141	44 866	46 638
Charges directement liées à l'action (maximum 8 k€)	8 000	8 000	8 000
Frais d'investissement (maximum 3 k€ la première année)	3 000	0	0
Dépenses indirectes de fonctionnement (maximum 15 % des frais de personnel du chef de projet Citéslab)	6 471	6 730	6 996
TOTAL DES DEPENSES	60 612 €	59 596 €	61 634 €

RESSOURCES	2025	2026	2027	commentaires
Total contreparties publiques	54551	53 636	55 471	modalités de calcul
Etat	18 184	17 879	18 490	30 %
FSE	18 184	17 879	18 490	30 %
Bpifrance	18 184	17 879	18 490	30 %
Autofinancement	6 061	5 960	6 163	10 %
TOTAL DES RESSOURCES	60 612 €	59 596 €	61 634 €	100 %

Vu les statuts de Grand Chambéry lui donnant compétence en matière de politique de la ville et en matière d'emploi et insertion,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis de la commission économie, enseignement supérieur et transition écologique du 13 septembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : dépose des dossiers de candidature pour des conventions-cadres triennales 2025/2027 auprès de Bpifrance pour l'animation et la mise en œuvre du Citéslab. Le montant le plus élevé possible de subvention sera sollicité selon les règles de financement en vigueur.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

147-24

Objet de l'acte :

RS - Candidature à l'appel à projets Citéslab pour la période 2025/2027

Classification Préfecture :

8 - Domaines de compétences par thèmes 6 - Emploi-formation professionnelle

Date de l'acte :

19 septembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240919-lmc1H32134H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32134H1

Date de transmission en Préfecture :

25 septembre 2024

Date de réception en Préfecture :

25 septembre 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 25 septembre 2024